

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

ATTRIBUTION D'UN FORFAIT TRANSPORT- TELEPHONE AUX AGENTS RECENSEURS

Date de convocation du Conseil Municipal

11 décembre 2008

Date d'affichage : 11 décembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

M. LE BARON à M. MARCHAND

ATTRIBUTION D'UN FORFAIT TRANSPORT-TELEPHONE AUX AGENTS RECENSEURS

Rapport de Annie JEHANNO

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel de la population organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ainsi, du 15 janvier 2009 au 21 février 2009, des agents recenseurs vont repérer les adresses à recenser et collecter les informations.

Afin d'accomplir cette mission, ces agents vont utiliser leur véhicule personnel et feront usage de leur téléphone personnel.

Pour les dédommager de leurs dépenses, il est proposé, comme chaque année, de leur attribuer une somme forfaitaire d'un montant de 100 €.

Nous vous proposons :

- D'attribuer aux agents recenseurs recrutés pour le recensement de la population 2009 un forfait de 100 € destiné à couvrir leurs frais de transport et de téléphone.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à PONTIVY, le 18 décembre 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**